Envoyé en préfecture le 02/11/2026
Reçu en préfecture le 02/11/2026
Publié le 02/11/2026
ID : 081-218102978-20261026-2026_59-DE

DÉPARTEMENT DU TARN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE TERSSAC N°59-2026

Nombre de Conseillers	**L'an deux mille vingt six et le vingt-six octobre, les membres du Conseil Municipal de la commune de Terssac se sont réunis dans la salle du Conseil, sur convocation qui leur a été adressée conformément aux articles L.121-10 et L.122-5 du Code des Communes et sous la présidence de M. Yves CHAPRON, Maire.**
En exercice : 15 Présents : 15 Votants : 15 Date convocation 12/10/2026 Date d'affichage 12/10/2026	**ÉTAIENT PRÉSENTS ou REPRÉSENTÉS :** Yves CHAPRON, Nathalie LACASSAGNE, Bernard CALMETTES, Pascale SAUREL, Pierre SOULIE, Lina POUGET, Jean-Claude ARNAUD, Marie-Hélène FRANCOIS, Sébastien MARTINEZ, Fabienne BONNAFÉ, Pierre ALBINET, Nicole TRÉMOLIÈRES, Dimitri BOUAT, Elodie TOQUEC, Paul MAJORAL
Secrétaire de séance : Paul MAJORAL	

OBJET : Transfert dans le domaine public de la voirie du lotissement la rue de l'école

Le promoteur « Futur Invest » a réalisé un lotissement selon les PA 8129720A0001, 08129720A0001 M01 et 08129720A0001 M02.

Ce lotissement figure au cadastre de la manière suivante AC 0171 et AC 0254 pour une superficie de 13 828 m².
Les travaux du lotissement étant terminés, la commune de Terssac demande l'intégration de la voirie dans le domaine public sous réserve d'un avis favorable des services « aménagements et voiries » de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois.

LE CONSEIL MUNICIPAL, à L'UNANIMITÉ :

- **ACCEPTE** le transfert dans le domaine public de la commune le lotissement la Rue de l'école sous réserve d'un avis des services « aménagements et voiries » de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces utiles en vue de la réalisation de ce transfert.

Le Secrétaire,

Paul MAJORAL

MAIRIE DE TERSSAC (TARN)

Le Maire,

Yves CHAPRON